

## AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

---

## AVIS

HORAIRE DES OFFICES DU SANCTUAIRE DE STE-ANNE DE LA  
POINTE-AU-PÈRE.

Dimanche et fêtes d'obligation : Grand'messe : 9½ hrs. En  
hiver 9¼ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers : — Dernière messe : en été 7½ hrs., en hiver  
8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations  
chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indul-  
gence).

## TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de  
sainte Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins  
pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.000 pour une année.  
Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses,  
50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

## OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis  
l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir ; et on peut véné-  
rer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse  
la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont  
faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obte-  
nues par l'intercession de sainte Anne.